

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 142**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

---

**OBJET**

Demandes de garantie d'emprunt formulées par l'association SOLIHA Provence.

---

**Direction des Finances  
Service du Budget & Gestion Financière  
12409**

## **PRESENTATION**

L'association SOLIHA Provence (anciennement dénommée PACT BDR) sollicite le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de quatre demandes de garanties d'emprunt concernant l'acquisition-amélioration de logements collectifs locatifs sociaux sur la commune de Marignane. Le détail de ces opérations est présenté en annexe au présent rapport.

Initialement, ces garanties d'emprunt avaient été accordées en janvier 2015 pour un volume garanti de 43 911,00 € (45% d'un montant total d'emprunt de 97 580,00 €). Compte tenu de l'absence de contractualisation des emprunts dans la limite de la durée de validité (24 mois) de ces délibérations de garanties d'emprunt, celles-ci sont à présent devenues caduques (délibérations n°62b, 62c, 62d et 62f du 30 janvier 2015).

Afin de procéder au financement de ces opérations, l'association sollicite de nouveau la garantie départementale pour les mêmes montants. L'ensemble des caractéristiques des emprunts demeurent inchangées (volume, taux, durée d'amortissement...). Ces demandes font l'objet d'une instruction en procédure simplifiée. Le contrat de prêt est désormais déjà signé entre l'organisme et le prêteur. Il est annexé à la délibération de garantie d'emprunt.

Chacune de ces garanties d'emprunt votée par la Commission Permanente du Conseil départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL